

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Rapport d'activités 2016

Le vingt-neuf mars deux mille dix-sept, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France, à Lille, sur convocation en date du vingt-trois mars deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents : 13 (Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Daniel LECA, Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON, Madame Anne VANPEENE)

Excusés : 6 (Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Bruno DUVERGÉ, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Madame Valérie LETARD, Monsieur Philippe RAPENEAU)

Pouvoirs : 4 (Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur André FIGOUREUX, Madame Martine FILLEUL à Madame Bénédicte MESSEANE-GROBELNY, Monsieur Mickaël HIRAUX à Monsieur Luc MONNET, Monsieur Philippe RAPENEAU à Monsieur Christophe COULON)

Absents : 1 (Monsieur Alain DELANNOY)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport d'activité 2016 du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique,

Considérant le caractère facultatif du rapport d'activité mais la nécessité pour les collectivités fondatrices, les financeurs, les partenaires et l'ensemble des interlocuteurs du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique d'être informés sur l'activité du Syndicat au cours de l'année passée,



Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter le rapport d'activités 2016 du Syndicat mixte Nord-Pas de Calais numérique (en annexe de la présente délibération).

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstention : 0
- Nombre d'élus participants au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,



Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le